



Plan régional de pandémie

Coronavirus (COVID-19)

Section 5d – i – Services de santé mentale aux adultes et de
traitement des dépendances

I. Services de santé mentale aux adultes et de traitement des dépendances

CENTRES DE SANTÉ MENTALE COMMUNAUTAIRES, SERVICES DE TRAITEMENT DES DÉPENDANCES, ET UNITÉS DE PSYCHIATRIE -Réseau de santé Vitalité

Avant-propos

Ce document opérationnel est un résumé qui reflète l'ensemble des stratégies mises de l'avant pour se préparer à affronter une pandémie du COVID-19 et pouvoir fonctionner dans une situation où il y a un manque de ressources humaines. Il découle du Plan provincial du ministère de la Santé et du Réseau de santé Vitalité.

Dans une situation de pandémie du COVID-19, le personnel des Services de santé mentale aux adultes et de traitement des dépendances seront appelés à modifier considérablement les modes de fonctionnement dans la livraison des services afin de répondre aux besoins les plus urgents.

Objectifs du plan régional

En tenant compte des besoins de la population, des ressources financières et humaines mises à leur disposition, les Services de santé mentale aux adultes et de traitement des dépendances du Réseau de santé Vitalité s'engagent à :

- Promouvoir la santé physique et mentale en encourageant les patients/clients à adopter et maintenir un comportement qui favorise la santé et le bien-être;
- Prioriser les services aux clients communautaires qui sont identifiés comme étant à risque et/ou prioritaires selon le jugement clinique et les lignes directrices opérationnelles des services communautaires;
- Prioriser les hospitalisations psychiatriques en respectant les consignes du Réseau de santé Vitalité reliées au COVID-19;
- Prioriser les admissions urgentes et élevées aux Centres de traitement des dépendances selon les critères établis par le ministère de la Santé;
- Offrir des services de consultation, d'intervention, de suivi et d'évaluation en lien avec les services prioritaires;
- Assurer l'accès aux services prioritaires en modifiant les modalités de livraison des services (suivis téléphoniques et méthodes virtuelles);
- Développer et démontrer un esprit de partage et de collégialité professionnelle.

- Travailler en collaboration avec les unités désignés COVID-19 et les Services d'urgence pour les patients ayant des besoins d'interventions et de suivis psychiatriques dans ces secteurs.

Dans un contexte pandémique, les Services de santé mentale et de traitement des dépendances du Réseau de santé Vitalité ont pour objectif d'assurer les services essentiels selon les demandes reçues et le personnel disponible.

Description des Services de santé mentale aux adultes et de traitement des dépendances

Service de première ligne

Centres de santé mentale communautaires aux adultes

Les Centres de santé mentale communautaires du Réseau de santé Vitalité offrent des services de prévention, d'évaluation, d'intervention et de consultation. Plus précisément, les services sont divisés comme suit; service aux adultes, service mobile d'intervention en situation de crise, service de suivi intensif flexible dans la communauté (FACT), service de psychose précoce et cliniques d'injection d'antipsychotique à action prolongée. Les Centres de santé mentale sont situés à Moncton, Richibucto, Edmundston, Grand-Sault, Kedgwick, Campbellton, Bathurst, Caraquet, Shippagan et Tracadie.

Services de traitement des dépendances externe (zone 4, 5 et 6)

Les Services de traitement des dépendances externe du Réseau de santé Vitalité offrent des services d'évaluation, de consultation et d'intervention à la clientèle qui souffre de problèmes de dépendances à l'alcool, aux drogues, aux médicaments, une dépendance aux opioïdes et au jeu compulsif. Les services sont situés à Edmundston, Campbellton, Bathurst et Tracadie. Les services pour la région de Moncton relèvent du Réseau de santé Horizon.

Service de deuxième ligne

Unités de psychiatrie

Les unités de psychiatrie aigüe pour adultes offrent des services de courte durée qui comprennent l'évaluation et diagnostic, traitement, soutien, réadaptation et intégration sociale du patient. Les unités sont situées dans les quatre hôpitaux régionaux soit, le Centre hospitalier universitaire Dr.-Georges-L-Dumont (Moncton), l'Hôpital régional d'Edmundston, l'Hôpital régional de Campbellton et l'Hôpital régionale Chaleur (Bathurst).

Centre de désintoxication (zone 4, 5 et 6)

Les Centres de désintoxication offrent un hébergement pour aider les personnes à soigner leur dépendance dans un endroit sécuritaire. Durant leur séjour les clients peuvent bénéficier de soutien, séances éducatives, évaluations médicales et psychosociales. Les services sont situés dans les régions suivantes Edmundston, Campbellton et Tracadie. Les services pour la région de Moncton relèvent du Réseau de santé Horizon.

Service résidentiel de traitement pour les personnes souffrant de problèmes de santé mentale et de dépendance (zone 5)

Ce Service offre un traitement de réadaptation en résidence aux personnes du Nouveau-Brunswick qui ont des troubles concomitants (problèmes de dépendances et de santé mentale). Pendant son séjour, la personne reçoit de l'aide pour maintenir son abstinence et de la thérapie selon les besoins. Ce service est offert dans la région de Campbellton.

Prestation des services lors d'une pandémie

Nous prévoyons une augmentation des besoins de services en santé mentale et de traitement des dépendances. Selon le document de référence *Cadre de planification des interventions psychosociales d'urgences du ministère de la santé du Nouveau-Brunswick en réponse à la COVID-19 (mars 2020)* :

- « La pandémie de la COVID-19, comme toute autre urgence de santé publique d'envergure, aura probablement une incidence majeure sur le bien-être de la population néo-brunswickoise. Cet incident majeur pourrait avoir de graves conséquences psychologiques et sociales pour la population et les collectivités. En fait, les conséquences sociales et psychologiques d'une pandémie peuvent être plus importantes que les conséquences médicales. Les conséquences psychosociales chez les personnes, les familles et les employés peuvent comprendre :
- des problèmes de santé de nature émotionnelle et comportementale en raison de la perturbation des activités normales;
 - une augmentation du stress et de l'anxiété liés à la prestation à domicile de soins aux membres malades de la famille;
 - la stigmatisation et l'exclusion sociale découlant des mesures de distanciation sociale et de la peur d'infection de la population;
 - l'incidence accrue des conséquences liées aux dépendances et à la santé mentale causées par le stress et la peur;
 - le stress professionnel (découlant par exemple de la surcharge de travail ou du changement du lieu de travail);
 - une incertitude et des craintes grandissantes en raison de la disponibilité de l'information ou de la désinformation;
 - de l'anxiété financière associée au déclin économique potentiel et aux inquiétudes en matière d'emploi (par exemple, réduction des heures de travail ou perte de revenu);
 - une augmentation du stress en raison d'un changement dans la disponibilité du soutien psychosocial et d'autres ressources de la santé. »

Accès aux services

Il est important d'aviser le grand public que les Services de santé mentale communautaires et de traitement des dépendances sont mises à la disposition de la communauté et les services sont offerts pour répondre aux besoins des clients. Les rendez-vous, les consultations et les suivis sont favorisés par téléphone ou par méthodes virtuelles (ZOOM Pro Health) à moins d'exception (clinique d'injection aux antipsychotiques, visite en personne dans les situations précaires et urgentes). Dans de telles situations, le personnel effectue un dépistage actif par téléphone avant la visite et lors du contact en personne et doivent prendre les précautions nécessaires.

Le ministère de la Santé des Services de santé mentale et de traitement des dépendances soutiendra les collectivités en situation de crise à l'aide d'un certain nombre d'interventions visant à leur fournir les renseignements, les outils et les connaissances nécessaires pour leur permettre de gérer la situation. Ces interventions comprennent notamment :

- la publication et la mise à jour régulière de renseignements détaillés sur la santé mentale et l'adaptation psychologique pendant la pandémie de la COVID-19 à www.gnb.ca;
- la préparation de fiches d'information à l'intention des partenaires communautaires pour soutenir leur planification d'interventions psychosociales;
- le travail continu, en collaboration avec l'équipe des communications du ministère de la Santé, pour transmettre au public des messages de nature psychosociale.

Priorité des services des Centres de santé mentale aux adultes et de traitement des dépendances

La priorité pour la prestation de services est fondée sur l'évaluation et le jugement clinique du fournisseur de services et est déterminé le plus rapidement possible après l'évaluation. Un changement dans la situation clinique du client peut nécessiter une révision du niveau de priorité. Les critères dans le tableau ci-dessous (page suivante) sont établis dans les lignes directrices opérationnelles des services communautaires.

Tableau des priorités des Services de santé mentale aux adultes et de traitement des dépendances

Centre de santé mentale communautaire	Service externe de traitement des dépendances	Service interne de traitement des dépendances critères d'admission en période de pandémie
Priorité urgente		
<p>Le client présente un danger actuel pour lui-même ou autrui.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Idéation d'un suicide ou d'un homicide avec un plan en place et des tentatives antérieures de se faire du mal ou d'en faire aux autres. - Tentatives antérieures suicidaire ou de blesser autrui. - Risque continu de se faire du mal ou de blesser autrui. - Violence conjugale importante (ou menace pour l'intégrité physique). - Incapacité d'assurer sa sécurité personnelle ou de répondre à ses besoins de vie. 	<p>Le client présente un danger actuel pour lui-même ou autrui.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Idéation d'un suicide ou d'un homicide avec un plan en place et des tentatives antérieures de se faire du mal ou d'en faire aux autres. - Tentatives antérieures suicidaire ou de blesser autrui. - Risque continu de se faire du mal ou de blesser autrui. - Violence conjugale importante (ou menace pour l'intégrité physique). - Incapacité d'assurer sa sécurité personnelle ou de répondre à ses besoins de vie - Le client est aux prises avec des symptômes de sevrage significatifs. - La cliente est enceinte et consommé de l'alcool et/ou d'autres substances. - Utilisation importante de multiples substances. - Joueur en crise. 	<ul style="list-style-type: none"> - La cliente est enceinte et abuse l'alcool et/ou d'autres substances. - Le client abuse l'alcool et/ou des benzodiazépines et a des antécédents de convulsions liés au retrait de ces substances. - Le client est jugé à risque, à la suite d'une évaluation faite cas par cas par le médecin et l'équipe interdisciplinaire.
Priorité élevée		
<ul style="list-style-type: none"> - Idéation suicidaire ou de blesser autrui sans plan établi. - Tentative de suicide antérieure. - Stress post-traumatique récent. - Menace de violence envers soi-même ou autrui. - Toute problématique de santé mentale ou de dépendance qui risque d'apporter des conséquences à court, moyen ou long terme. S'il n'y a pas de prise en charge rapide, la personne pourrait être à risque d'hospitalisation ou de réadmission à l'hôpital, d'idéation suicidaire, d'effondrement familial, de perte d'emploi, ou de perte de contrôle de soi. - La personne est en transition d'une hospitalisation depuis les 30 derniers jours. - Perturbation significative sur plusieurs sphères de fonctionnement: rituels obsessionnels sévères, fonctionnement altéré sur le plan social, professionnel / scolaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Idéation suicidaire ou de blesser autrui sans plan établi. - Tentative de suicide antérieure. - Stress post-traumatique récent. - Menace de violence envers soi-même ou autrui. - Toute problématique de santé mentale ou de dépendance qui risque d'apporter des conséquences à court, moyen ou long terme. S'il n'y a pas de prise en charge rapide, la personne pourrait être à risque d'hospitalisation ou de réadmission à l'hôpital, d'idéation suicidaire, d'effondrement familial, de perte d'emploi, ou de perte de contrôle de soi. - La personne est en transition d'une admission à un centre de gestion du sevrage (détox) depuis les 30 derniers jours, avec les critères nommés plus haut. - Perturbation dans le fonctionnement avec des changements significatifs dans les patrons de consommation. - Famille en crise. - Parents qui consomment, dont les enfants sont pris en charge par le Ministre. - Sobre, mais avec un risque élevé de rechute. - Référé par son employeur. 	<ul style="list-style-type: none"> - S/O en période de pandémie
Priorité modérée		
<ul style="list-style-type: none"> - Le client éprouve des difficultés dans quelques sphères de fonctionnement (personnel, familial, social, professionnel/école). - Jeunes et adolescents : comportements à risque de délinquance. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le client éprouve des difficultés à atteindre ou à maintenir l'abstinence. - Abstinent ou faible consommation accompagnée d'un sentiment de détresse. - Traitement obligatoire ordonné par la Cour. - Questionnement / inquiétudes si l'augmentation de la consommation est problématique. - Consommation de drogue ou d'alcool: identification de conséquences minimales. 	<ul style="list-style-type: none"> - S/O en période de pandémie

Rôles et responsabilités

Équipe de gestion régionale

Directeur régionale Rino Lang et directrice adjointe régionale Gaëtane Hachey :

- Recevra la directive de l'équipe de leadership et indiquera quand instituer la mise en application du plan de pandémie COVID-19;
- Participation au CCU local et au COU régional au besoin;
- Soutenir les gestionnaires;
- Faire des rencontres hebdomadaires et/ou quotidiennes, selon la gravité, pour établir les priorités et réaffecter les employés au besoin;
- Informer le personnel des décisions au fur et à mesure;
- Voir à l'organisation et la livraison des services prioritaires ([Annexe A](#)- tableau des Centres de santé mentale communautaires [Annexe B](#)- tableau des Services de traitement des dépendances, [Annexe C](#) -tableau des unités de psychiatrie).

Gestionnaires des services

Centres de santé mentale communautaires

Zone 1 (Moncton-programmes aux adultes) : Yves Larochelle

Zone 1 (Moncton-psychose précoce, FACT, service crise mobile) : Denise Fortin Sergent

Zone 1 (Richibucto) : Valérie Saulnier

Zone 4 (Edmundston) : Sonia Ouellette

Zone 4 (Grand-Sault et Kedgwick) : Serge Robichaud

Zone 5 (Campbellton): Mélanie Lanteigne

Zone 6 (Bathurst) : Odette Arseneau (Sophie Comeau)

Zone 6 (Caraquet) : Mireille Boudreau

Zone 6 (Tracadie) : Anne Haché

Zone 6 (Shippagan) : Mireille Boudreau

Centres de traitement des dépendances interne et externe, et Service résidentiel

Zone 4 : Lisa Thibodeau

Zone 5 : Gino Mallais

Zone 6 (Bathurst) : Odette Arseneau

Zone 6 (Tracadie) : Anne Haché

Unités de psychiatrie

Zone 1 : Josée Lewis

Zone 4 : Gaetan Beaulieu

Zone 5 : Daniel St-Pierre

Zone 6 : Christian Rousselle

Rôles et responsabilités des gestionnaires et de la direction des Services de santé mentale aux adultes et de traitement des dépendances

- Consulter le plan de pandémie provincial et régional.
- Consulter régulièrement l'onglet « [COVID-19](#) » sur le Boulevard et les messages journaliers envoyés via les communications (l'HEBDO) pour plus de renseignements et des mises à jour sur la situation de la pandémie.

- Rappeler au personnel l'importance d'adopter de bonnes pratiques d'hygiène et que restez à domicile lorsque malade sont des moyens importants de prévenir la propagation de maladies respiratoires.
- Demander aux employés de faire une [auto-évaluation à domicile RA-195B](#) avant chaque relais de travail
- Compléter l'outil de dépistage de la COVID-19 employés/médecins le cas échéant.
- Vérifier de manière accrue auprès des employés les expositions potentielles du COVID-19 [Évaluation du niveau de risque d'exposition des travailleurs de la santé lors de soins à un cas confirmé](#)

- Rappeler aux employés de suivre les précautions de bases et additionnelles.
- Fournir aux employés de tous les services les équipements nécessaires (ex : Purrel, savon, masques, gants, visières, jaquettes) et les directives d'utilisation pour les situations dans lesquelles les clients/patients présentent des symptômes et des critères d'exposition correspondant au COVID-19 ([Informations](#) , [Comment mettre l'EPI](#), [Comment enlever l'EPI](#), [vidéo comment mettre et enlever l'EPI](#), [vidéo mettre et enlever le masque N95](#))
- Rappeler aux employés les formations accessibles via la plateforme Itacit (ex : lavage des mains, pratiques de bases et précautions additionnelles).
- Générer la liste d'employés (incluant classification et services assignés) afin de permettre la réassignation les clients/tâches lors des absences du personnel.
- Réaffecter les ressources humaines à l'intérieur des Services de santé mentale et de traitement des dépendances selon la gravité de la pandémie.
- Réduire les services selon les directives, la sévérité de la pandémie et des ressources disponibles.
- Fournir au directeur les données du tableau de bord selon les consignes ([Annexe D](#)).
- Évaluer chaque matin, avant 8 h 15, le besoin en effectifs pour le jour ouvrable suivant et remplir les formulaires en ligne pour les centres de déploiement et de redéploiement du personnel.
- Remplir le rapport quotidien des absences, types de situations et les surplus de personnel dans SharePoint.

Rôles et responsabilités partagées des employés de toutes les équipes

- Installer une affiche du dépistage passif à l'entrée dans les aires d'accueil/communes pour que les clients ayant des symptômes puissent s'auto-identifier, voir le lien : [conseils de santé publique](#) .

- Organiser la salle d'attente des services communautaires et les salles communes des services internes afin que chaque patient soit à plus de deux (2) mètres de distance.
 - Utiliser les produits recommandés par le Réseau de santé Vitalité aux employés pour désinfecter les surfaces.
 - Faire nettoyer régulièrement les surfaces touchées fréquemment (poignées de porte, téléphones, boutons d'ascenseur, toilettes, tables, rampes, salles d'attentes, etc.).
 - Pratiquer la distanciation sociale de deux (2) mètres dans la mesure du possible.
 - Favoriser les réunions d'équipe par méthode virtuelles (ex : téléphone, Skype, etc.).
 - Privilégier les rendez-vous par téléphone et méthodes virtuelles (consultations Visio via plateforme ZOOM Pro Health, lorsque possible).
 - Annuler toutes les activités thérapeutiques de groupe en communauté.
 - Faire le dépistage actif du COVID-19 pour tous les clients/patients lors de l'arrivée à la réception/à l'entrée de l'édifice/services à l'unité et lors des rendez-vous téléphoniques.
 - Prendre connaissance et se référer au document : *directives lors des interactions avec la clientèle dans nos établissements et lors des visites dans la communauté relative à la pandémie COVID-19* ([Annexe E](#))
 - Aviser les clients en communauté qui présentent des signes, des symptômes et des critères d'exposition correspondant au COVID-19, de s'auto-isoler et de contacter son médecin ou le 8-1-1 pour obtenir des directives supplémentaires.
 - Prendre connaissance et respecter les lignes directrices des services prioritaires ([Annexe A](#)- tableau des Centres de santé mentale communautaires [Annexe B](#)- tableau des Services de traitements des dépendances, [Annexe C](#) -tableau des unités de psychiatrie):
- N. B. ces procédures s'appliquent à tous les programmes

Ressources humaines

Le personnel des Services de santé mentale aux adultes et de traitement des dépendances pourraient être atteints lors d'une pandémie du COVID-19. Il faudra donc sensibiliser, informer, rassurer le personnel tout en lui fournissant le soutien nécessaire en termes de formation, d'équipements et de mesures préventives et sécuritaires.

Des interruptions de services peuvent être envisagées, en fonction de nombreux employés qui doivent s'absenter pour empêcher la transmission ou en raison de maladies chez les employés et leur famille ou de fermeture d'école, etc.

Le plan de continuité des activités inclut un plan sur la manière de maintenir les principales fonctions en cas d'absentéisme élevé. Il faut également tenir compte de la nécessité de former du personnel polyvalent, capable d'occuper des postes clés. C'est un élément important du plan de continuité des services.

Déploiement et redéploiement du personnel des Services de santé mentale aux adultes et de traitement des dépendances

- Réassigner les clients/patients lorsque les employés sont absents;
- Réaffecter les ressources humaines à l'intérieur des Services de santé mentale et de traitement des dépendances selon la gravité de la pandémie. Dans l'éventualité d'une réduction d'effectif, la livraison de services des Centres de santé mentale, Service de traitement des dépendances, et unités de psychiatrie sera dispensée par les membres de l'équipe présents et les fonctions leur seront attribuées par la gestion;
- Réduire les services selon les directives, la sévérité de la pandémie et des ressources disponibles;
- Identifier les compétences requises et l'orientation/formation abrégées nécessaires en situation de redéploiement;
- Générer la liste d'employés avec possibilité de réassignation à l'intérieur des Services de santé mentale et de traitement des dépendances (document à venir);
- Rendre accessible l'orientation abrégée en situation d'urgence de réassignation ou redéploiement (document à venir).

Activités à déléguer

- Partager la charge de travail avec ses collègues selon les besoins et le personnel disponible;
- Offrir du support administratif en cas d'absence;
- Développer des capsules de soutiens psychosociaux pour la population en général;
- Assurer la compilation des statistiques;
- Assigner d'autres tâches connexes au besoin.

Services prioritaires

Centres de santé mentale communautaire

Services / programmes	Services prioritaires (selon les lignes directrices opérationnelles)	Services téléphoniques et virtuels à distance	Services interrompus temporairement	Services prioritaires avec effectif réduit à ≤ 50%
Réception	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien administratif à la réception - Dépistage actif du COVID-19 lors des appels téléphoniques 	Offrir un service téléphonique	N/A	<ul style="list-style-type: none"> - Dans l'éventualité d'une réduction d'effectif la livraison de services des centres de santé mentale sera dispensée par les membres de l'équipe présents et les fonctions leur seront attribuées par la gestion. - Réaffectation à l'intérieur des services de traitement des dépendances à l'intérieur des services primaires et à l'intérieur des services de santé mentale et traitement des dépendances - Les accueils seront limités aux situations d'urgences. - Au besoin les heures d'opérations seront modifiées. - Une demande au centre de redéploiement sera effectuée. - Les partenaires et la communauté seront avisés des changements de fonctionnement du service.
Accueil	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les accueils - Rendez-vous en personne seulement si nécessaire 	Lorsque possible faire les accueils à distance	N/A	
Service d'injection (soins infirmiers)	<ul style="list-style-type: none"> - Injection au centre de santé mentale et/ou à domicile. - Assurer un contact téléphonique avec chaque client. <p>Si un client est suspect/positif COVID-19 suivre le document : directives lors d'interactions avec la clientèle relative à la pandémie COVID-19 (Annexe E)</p>	Offrir suivis téléphoniques et/ou virtuels à la clientèle.	N/A	
Programme adulte	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer un contact téléphonique avec chaque client. - Identifier la clientèle prioritaire selon le jugement clinique et les critères des lignes directrices opérationnelles, aviser le gestionnaire, assurer les suivis pour tous les niveaux de priorités (LDO) et maintenir dossiers à jour. - Privilégier les rendez-vous par méthodes virtuelles. - Pour la clientèle qui se présente au centre en personne suivre les directives du document : directives lors des interactions avec la clientèle relative à la pandémie (Annexe E). 	Offrir rendez-vous et suivis téléphoniques et/ou via méthodes virtuelles En processus d'explorer les sessions de groupe virtuelles (ZOOM Pro Health)	Sessions de thérapie de groupe en personne	
FACT et service de psychose précoce	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer un contact téléphonique avec chaque client. - Identifier la clientèle prioritaire selon le jugement clinique et les critères des lignes directrices opérationnelles des services en santé mentale et suivre les lignes directrices du service de suivi intensif flexible dans la communauté (FACT), assurer les suivis pour tous les niveaux de priorités aviser le gestionnaire et maintenir dossiers à jour. - Privilégié les rendez-vous par méthodes virtuelles. - Pour la clientèle qui se présente au centre en personne suivre les directives du document : directives lors des interactions avec la clientèle relative à la pandémie (Annexe E). 	Offrir rendez-vous et suivis via méthodes virtuelles En processus d'explorer les sessions de groupe virtuelles (ZOOM Pro Health)	Sessions de thérapie de groupe en personne	
Service de crise mobile	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier la clientèle prioritaire selon le jugement clinique et les critères des lignes directrices opérationnelles, aviser le gestionnaire et maintenir dossiers à jour. - Privilégié les rendez-vous par méthodes virtuelles - Assurer les suivis selon les lignes directrices administratives des services mobiles d'intervention en situation de crise. - Pour la clientèle qui se présente au centre en personne suivre les directives du document : directives lors des interactions avec la clientèle relative à la pandémie Annexe E. 	Pour les références aux services d'urgence offrir le service par téléphone lorsque possible.	N/A	
Centre transit Edmundston	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier la clientèle prioritaire en consultant la gestionnaire. <p>Voir rôles et responsabilités partagées des employés de toutes les équipes</p>	Offrir suivi téléphonique	Sessions de groupe en personne Sessions de psychoéducatives	
Centre d'intervention de crise (Moncton)	Services prioritaires à déterminer avec la direction de l'association des résidences alternatives (ARA)	À déterminer	À déterminer	
Centres d'activités	Service de soutien téléphonique	Soutien téléphonique	Sessions de groupe en personne	

Services prioritaires

Centre de traitement des dépendances

Services / programmes	Services prioritaires	Services téléphoniques et virtuels à distance	Services interrompus temporairement	Services prioritaires avec effectif réduit à ≤ 50%
Réception	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien administratif à la réception - Dépistage actif du COVID-19 lors des appels téléphoniques 	Offrir un service téléphonique	N/A	<ul style="list-style-type: none"> - Dans l'éventualité d'une réduction d'effectif la livraison de services externes des traitements des dépendances sera dispensée par les membres de l'équipe présents et les fonctions leur seront attribuées par la gestion. - Les accueils seront limités aux situations d'urgences. - Au besoin les heures d'opérations seront modifiées. - Une demande au centre de redéploiement sera effectuée. - Les partenaires et la communauté seront avisés des changements de fonctionnement du service.
Services externes	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer un contact téléphonique avec chaque client. - Identifier la clientèle prioritaire selon le jugement clinique et les critères des lignes directrices opérationnelles, aviser le gestionnaire, assurer les suivis pour tous les niveaux de priorités (LDO) et maintenir dossiers à jour. - Privilégier les rendez-vous par méthodes virtuelles. - Pour la clientèle qui se présente au centre en personne suivre les directives du document : directives lors des interactions avec la clientèle relative à la pandémie Annexe E. 	<ul style="list-style-type: none"> -Offrir rendez-vous et suivis téléphoniques et/ou via méthodes virtuelles -En processus d'explorer les sessions de groupe virtuelles (ZOOM Pro Health) 	Sessions de thérapie de groupe en personne	
Services aux opioïdes	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer un contact téléphonique avec chaque client. - Identifier la clientèle prioritaire selon le jugement clinique et les critères des lignes directrices opérationnelles, aviser le gestionnaire, assurer les suivis pour tous les niveaux de priorités (LDO) et maintenir dossiers à jour. - Privilégier les rendez-vous par méthodes virtuelles et/ou téléphone. - Augmenter la quantité de doses de médicament à emporter pour les clients qui peuvent les recevoir selon ordonnances médicales. - Les nouvelles demandes seront évaluées cas par cas tenant compte de la situation de la pandémie. - Pour la clientèle qui se présente au centre en personne suivre les directives du document : directives lors des interactions avec la clientèle relative à la pandémie Annexe E. 	<ul style="list-style-type: none"> -Offrir rendez-vous et suivis téléphoniques et/ou via méthodes virtuelles -En processus d'explorer les sessions de groupe virtuelles (ZOOM Pro Health) 	Cesser les dépistages aléatoires non urgent	
Service interne de désintoxication	<ul style="list-style-type: none"> - Admissions selon les critères d'admission en période de pandémie. - Distanciation sociale respectée (re : livraison des sessions de groupe modifiées, cuisine/repas/collations) - Évaluation clinique quotidienne des symptômes du COVID-19 pour le client admis - Pour les clients symptomatiques du COVID : isoler, évaluation médicale et faire demande pour dépistage avec l'équipe mobile. Si positif COVID-19 et stable physiquement congé à domicile et si instable transféré pour admission à l'unité COVID-19 	<ul style="list-style-type: none"> -Offrir rendez-vous et suivis téléphoniques et/ou via méthodes virtuelles -En processus d'explorer les sessions de groupe virtuelles (ZOOM Pro Health) -Offrir des admissions virtuelles à domicile lorsque possible avec un suivi médical et interdisciplinaire téléphoniques ou via méthodes virtuelles 	<ul style="list-style-type: none"> -Réduction de la capacité à 50% (fermer chambre double) -Interdiction des sorties et des congés d'essais -Interdiction des visites 	<ul style="list-style-type: none"> -Réassignation à l'intérieur des services de traitement des dépendances à l'intérieur des services primaires et à l'intérieur des services de santé mentale et traitement des dépendances - Une demande au centre de redéploiement sera effectuée.
Service résidentiel pour troubles concomitants	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre le traitement en cours des clients déjà admis seulement. - Distanciation sociale respectée (re : livraison des sessions de groupe modifiées, cuisine/repas/collations) - Évaluation quotidienne des symptômes du COVID-19 pour le client admis - Pour les clients symptomatiques du COVID : isoler, évaluation médicale et faire demande pour dépistage avec l'équipe mobile. Si positif COVID-19 et stable physiquement congé à domicile et si instable transféré pour admission à l'unité COVID-19 	<ul style="list-style-type: none"> Offrir rendez-vous et suivis téléphoniques et/ou via méthodes virtuelles En processus d'explorer les sessions de groupe virtuelles (ZOOM Pro Health) 	<ul style="list-style-type: none"> -Interdiction des sorties et des congés d'essais -Interdiction des visites -Admissions interrompues lors de la pandémie COVID-19 	

Services prioritaires

Unités de psychiatrie

Services / programmes	Services prioritaires	Services téléphoniques et virtuels à distance	Services interrompus temporairement	Services prioritaires avec effectif réduit à ≤ 50%
Unité de psychiatrie	<ul style="list-style-type: none"> - Lorsque possible limiter les admissions aux cas jugées nécessaire. - Éviter les admissions électives. - Dépistage passif (affiches) aux portes d'entrée et salle communes. - Évaluation clinique journalière de dépistage actif du COVID-19 (incluant température). - Les cas suspects de COVID-19 qui sont admis aux étages seront gardés à l'unité du patient et doivent être placés en isolation contact et gouttelettes. Outil de dépistage patient admis RC-196B. - Patient désigné COVID-19 seront admis sur l'unité désignée dans chaque hôpital. Pour les patients admis à l'unité désignée COVID-19, ceci demandera une collaboration active des psychiatres et de l'équipe interdisciplinaire des unités de psychiatrie et l'unité désignée COVID-19. - Sessions de groupe cessé et offert en individuel. - Patients doivent manger à leur chambre. - Sismothérapie (ECT) pour patient hospitalisé seulement: Zone 1 : trois (3) patients par jour, trois (3) jours par semaine et Zone 6 : deux (2) patients par jour, cinq (5) jours semaine. - <u>Code blanc</u> : Le personnel désigné doit intervenir dans une situation où une personne affiche un comportement agressif qui menace la sécurité du personnel et des autres personnes dans l'établissement afin de diminuer le risque de blessures et de reprendre le contrôle. <u>Suivre les directives du plan de contingence code d'urgence pour les unités COVID et Service d'urgence.</u> - <u>L'unité de psychiatrie de la zone 5</u> sera relocalisée au CHR afin de permettre de libérer l'unité au centre hospitalier régional pour les besoins reliés à la pandémie COVID-19 	<p><u>Service de défense des malades psychiatriques</u> : Tribunaux et contact avec défenseur des malades par téléphone ou méthodes virtuelles (Jabber, vidéoconférence). Dans des situations exceptionnelles que le défenseur des malades ou le président du tribunal doivent se déplacer à l'unité l'accès leur sera accordé à l'entrée en communiquant avec la personne responsable de faire le dépistage à l'entrée de l'hôpital.</p>	<p>Interdiction des sorties et des congés d'essais</p> <p>Interdiction des visites</p> <p>Sessions de groupe cessées</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Une demande au centre de redéploiement sera effectuée. - Réaffectation à l'intérieur des services de santé mentale et traitement des dépendances
Infirmière psychiatrique aux urgences (zone 1 et 4)	<ul style="list-style-type: none"> - Service maintenu, mesures de précautions à prendre selon directives 		N/A	<ul style="list-style-type: none"> - Réaffectation à l'intérieur des services de santé mentale
Clinique de Clozaril (zone 4)	<ul style="list-style-type: none"> - Suivis téléphoniques à l'exception des prises de sang 	Suivis téléphoniques	N/A	<ul style="list-style-type: none"> - Réaffectation à l'intérieur des services de santé mentale
Infirmières de gérontopsychiatrie (zone 1)	<ul style="list-style-type: none"> - Services via téléphone maintenue 	Services téléphoniques	Visite en résidence pour personnes âgées suspendues	<ul style="list-style-type: none"> - Réaffectation à l'intérieur des services de santé mentale

Services de santé mentale et Service de traitement des dépendances aux adultes

Coronavirus (COVID-19) Tableau de bord- hebdomadaire (à compléter chaque jeudi)

complété le : _____

	Zone 1			Zone 4						Zone 5					Zone 6								
	CSMC Moncton	CSMC Richibucto	Unité Psy	CSMC-Edm	CSMC-Grand-Sault	CSCM-Kedgwick	STD Interne	STD Externe	Unité Psy	CSMC	STD Interne Détox	STD Interne Rebab	STD Externe	Unité Psy	CSMC Tracadie	CSMC Shippagan	CSMC Caraquet	CSMC Bathurst	STD Bathurst	STD Tracadie externe	STD Tracadie interne	Unité Psy	
RESSOURCES																							
# absence du personnel (toutes absences confondues – exclure le personnel occasionnel) / # total du personnel *données en %																							
FOURNITURES (ACCÈS : OUI ou NON)																							
Masques jaunes - clients																							
Masques bleus - personnel																							
Savon																							
Purell																							
Gants																							
Visières																							
Jaquettes lavables																							
Jaquettes jetables																							
VOLUME																							
Taux d'occupation en %	N/A	N/A		N/A	N/A	N/A		N/A		N/A			N/A		N/A	N/A	N/A	N/A	N/A				
# de patient en attente de placement en psychiatrie	N/A	N/A		N/A	N/A	N/A	N/A	N/A		N/A	N/A	N/A	N/A		N/A	N/A	N/A	N/A	N/A			N/A	
# de client identifié prioritaire nécessitant un suivi en clinique ou à domicile			N/A						N/A					N/A			N/A	N/A					N/A
# clients en attente de service STD	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A			N/A	N/A				N/A	N/A	N/A	N/A	N/A					N/A
# de nouveaux cas pour les CSMC/STD			N/A				N/A	N/A	N/A		N/A	N/A	N/A	N/A					N/A		N/A		N/A
INCIDENTS SANTÉ ET SÉCURITÉ																							
# incidents reliés à la pandémie																							
AUTRES DONNÉES																							
	Zone 1			Zone 4						Zone 5					Zone 6								
# patients psychiatriques aux services d'urgence (hebdomadaire)																							
# de suicide présumé																							

Mise à jour 03 avril 2020

Services de santé mentale aux adultes et de traitement des dépendances

Directives lors des interactions avec la clientèle dans nos établissements et lors des visites dans la communauté relative à la pandémie COVID-19.

Les Services de santé mentale aux adultes et de traitement des dépendances ont établi la présente directive pour indiquer au personnel les marches à suivre, en lien avec la COVID-19, lors des interactions avec la clientèle au bureau des CSMC, STD services externe et lors des visites à domicile et en communauté.

➤ **Les rendez-vous par méthodes virtuelles sont privilégiés.**

Tous les fournisseurs de soins doivent suivre les précautions de base, en plus de prendre des précautions contre la transmission par gouttelettes et par contacts, **lors de cas soupçonnés ou confirmés de la COVID-19**. Ils doivent choisir et utiliser l'équipement de protection individuelle (EPI) suivant de manière appropriée :

- Gants;
- Blouse/jaquette à manches longues;
- Masque chirurgical /procédure, un écran facial ou une protection oculaire, ou un masque chirurgical /procédure muni d'une visière si disponible.

L'hygiène des mains doit être effectuée tel que requis, tout en portant une attention particulière durant et après le retrait de l'EPI, ainsi qu'en sortant de l'environnement de soin du client.

* Les documents de références suivants au sujet des équipements de protection individuelle sont à la disponibilité du personnel via le site Boulevard : [Informations](#) , [Comment mettre l'EPI](#), [Comment enlever l'EPI](#)

* Les formations pour le **lavage des mains et les pratiques de bases et précautions additionnelles** sont accessibles via la plateforme iTacit sur le Boulevard, section « Ma formation ».

** Une vidéo est disponible via le Boulevard en suivant le lien COVID-19, pour l'utilisation des équipements de protection individuelle. [vidéo via lien Boulevard](#)

Dépistage actif auprès de tous les clients.

Critères de dépistage COVID-19		
Doit présenter avec l'un des éléments suivants:	Doit répondre à l'un des critères suivants :	
<input type="checkbox"/> Température > 38.0	ET	<input type="checkbox"/> Voyage à l'extérieur du Nouveau-Brunswick au cours des 14 derniers jours
<input type="checkbox"/> Antécédents récents de fièvre / frissons		<input type="checkbox"/> Contact avec un cas confirmé ou probable au cours des 14 derniers jours
<input type="checkbox"/> Apparition d'une toux (ou exacerbation de la toux chronique)		<input type="checkbox"/> Contact étroit avec une personne atteinte d'une maladie respiratoire aiguë qui a voyagé à l'extérieur du Nouveau-Brunswick au cours des 14 derniers jours
		<input type="checkbox"/> A été exposé en laboratoire à du matériel biologique (p. ex. Échantillons cliniques primaires, virus isolats de cultures) connus pour contenir COVID-19.

Référence : **Outil de dépistage : RA-193F (2020-03-25)

*Assurez-vous de toujours vous référer à la dernière version des questions de dépistage actif provenant du Boulevard (section COVID-19).

Mise à jour 03 avril 2020

Page 1 de 4

-Effectuer le **dépistage actif** de la COVID-19 pour tous les clients et les membres de la famille, et vérifier si le client ou à quelqu'un de son domicile/foyer de soins a été avisé de s'auto-isoler:

- Lors des contacts téléphoniques;
- Moins de 24 heures avant le rendez-vous prévu en clinique/STD ou en communauté;
- À l'endroit désigné (réception/entrée de l'édifice), et;
- Avant d'entrée à domicile ou dans l'environnement du client en communauté.
- Consigner au dossier toutes les évaluations de dépistage actif:
 - Les clients et/ou famille/proches du même domicile qui présentent des signes et des symptômes correspondant à la COVID-19 et qui répondent aux critères d'exposition connexes doivent être avisés de s'auto-isoler, consulter leur médecin ou le 8-1-1 pour des directives additionnelles.
 - Aviser votre gestionnaire pour chaque dépistage actif qui répond aux critères de la COVID-19, afin d'obtenir des directives additionnelles.

Rendez-vous prévu au Centre de santé mentale ou au traitement des dépendances (incluant admission au STD).

- 1) Lors du contact téléphonique si les critères de dépistage actif du Covid-19 ne s'appliquent pas au client ou à quelqu'un de son domicile/foyer de soins:
- 2) Offrir un rendez-vous au bureau du service seulement si nécessaire (les rendez-vous par méthodes virtuelles sont privilégiés).
- 3) À l'arrivée du client, faire un dépistage actif à l'endroit désigné :
 - A) Après le dépistage actif, si les critères du COVID-19 ne s'appliquent pas au client ou un membre de son domicile:
 - a. Suivre les pratiques de base, selon la politique [INF.2.10.10](#).
 - b. Pratiquer l'hygiène des mains, selon la politique [INF.2.10.05](#).
 - B) Après le dépistage actif à l'endroit désigné, si les critères du COVID-19 s'appliquent au client ou à quelqu'un de son domicile:
 1. Si client décompensé et / ou intoxiqué :
 - a. Demander au client de pratiquer l'hygiène des mains, de se placer un masque et de se diriger au local désigné.
 - b. Le personnel qui s'occupera du client place l'équipement d'ÉPI selon les directives : [Informations](#) , [Comment mettre l'EPI](#), [Comment enlever l'EPI](#) .
 - c. Aviser le gestionnaire et le psychiatre ou médecin traitant / en appel.
 - d. Selon les directives du gestionnaire et du médecin/psychiatre, entreprendre les démarches pour un transfert avec les services d'urgence et d'Ambulance NB.
 - e. Après le départ du patient, placer une affiche STOP et faire nettoyer et désinfecter le local.
 - f. Remplir un formulaire de continuité de soins (lorsque possible).

Ou

2. Si client non décompensé/non intoxiqué* :

(*Admissions aux STD, évaluer les risques et consulter l'équipe avant de retourner le client à domicile)

- a. Aviser le client et accompagnateur de pratiquer l'hygiène des mains, de se placer un masque, de quitter le centre, de s'auto-isoler et de communiquer avec le bureau de leur médecin ou le 8-1-1.
- b. Aviser votre gestionnaire du dépistage actif positif afin d'obtenir des directives.
- c. Dans un deuxième temps, vérifier auprès du client si le dépistage par écouvillon a été fait (au besoin aider le client à organiser cette démarche)
 - o *Informations : résidence niveau 2 : écouvillon (« swab ») fait par extra-mural, résidence niveau 3 : écouvillon fait par le foyer de soin, clientèle sans transport possibilité d'avoir recours aux équipes mobiles de dépistage.*
- d. À la suite des résultats, si preuve de résultat négatif, procéder tel que d'habitude.
- e. À la suite des résultats, si positif, aviser le gestionnaire et le psychiatre/médecin traitant, afin de déterminer la procédure à suivre.

Pour les rendez-vous à domicile / dans la communauté du client.

1) Lors du contact téléphonique si les critères de dépistage actif du Covid-19 ne s'appliquent pas au client ou à quelqu'un de son domicile/foyer de soins:

- Se rendre au domicile du client ou dans la communauté tel que prévue,
- Effectuer un dépistage actif avant d'entrer, en gardant une distance de deux (2) mètres

A) Après le dépistage actif fait à domicile, si les critères du COVID-19 ne correspondent pas au client ou un membre de son domicile:

- a. Suivre les pratiques de base selon la politique [INF.2.10.10](#).
- b. Pratiquer l'hygiène des mains selon la politique [INF.2.10.05](#).

C) Après le dépistage actif fait à domicile, si les critères du COVID-19 s'appliquent au client ou à quelqu'un de son domicile:

- a. Aviser le client et sa famille de s'auto-isoler et de communiquer avec le bureau de médecin ou le 8-1-1.
- b. Suspendre la visite à domicile (pour le moment), pratiquer l'hygiène des mains et quitter.
- c. Aviser votre gestionnaire et le médecin/psychiatre du dépistage actif positif afin d'obtenir des directives.
- d. Dans un deuxième temps, vérifier auprès du client si le dépistage par écouvillon a été fait (au besoin aider le client à organiser cette démarche)
 - *Informations : résidence niveau 2 : écouvillon (« swab ») fait par extra-mural, résidence niveau 3 : écouvillon fait par le foyer de soin, clientèle sans transport possibilité d'avoir recours aux équipes mobiles de dépistage.*
- e. À la suite des résultats, si preuve de résultat négatif, procéder tel que d'habitude.
À la suite des résultats, si positif, aviser le gestionnaire et le psychiatre/médecin traitant, afin de déterminer la procédure à suivre.

****Visite à domicile pour clientèle confirmé positif pour la COVID-19****

- Prévoir la visite de cette clientèle en fin de journée.
- Après votre relais, il est recommandé de changer vos vêtements.

Avant de quitter le bureau assurez-vous d'emporter l'équipement nécessaire pour vous protéger :

- L'ÉPI (jaquettes jetables, gants, masque, visière),
- Du *Purell* pour l'hygiène des mains,
- Les équipements nécessaires pour effectuer les évaluations, selon le jugement clinique (ex : thermomètre et sphygmomanomètre, stéthoscope),
- De l'OxivirTb pour nettoyer les équipements (ex : thermomètre, sphygmomanomètre, stéthoscope),
- Les matériaux pour offrir les injections (ex : médicaments, seringues, tampons d'alcool, piqué jetable, contenant d'objets tranchants-Sharp) et,
- Des sacs de poubelles pour les déchets.

N.B. *Les documents de références suivants au sujet des équipements de protection individuelle sont à la disponibilité du personnel via le site Boulevard : [Informations](#) , [Comment mettre l'EPI](#), [Comment enlever l'EPI](#)

:

Une fois arrivé au domicile du client, suivre les procédures pour enfiler et enlever l'EPI.

- Tous les fournisseurs de soins doivent s'abstenir de porter leur manteau dans le domicile du client.
- L'ÉPI doit être enfilé en dehors de l'entrée du domicile du client : [Comment mettre l'EPI](#) .

À la sortie du domicile :

- Tout l'EPI doit être enlevé à l'intérieur*/extérieur* (*à valider avec gestionnaire pour obtenir dernière directive) du domicile près de la porte selon les procédures [Comment enlever l'EPI](#) et jeté dans un sac de poubelle chez le client.
- Tous les professionnels de la santé devraient avoir un sac en plastique avec eux, au cas où la famille n'aurait pas de poubelle. Le sac en plastique doit être laissé au domicile du client, en indiquant à la famille de l'inclure dans leurs ordures habituelles.
 - Les déchets ordinaires, comme les déchets généraux de bureau, les gants usagés et le matériel médical non pointu ou tranchant n'exigent aucune manipulation spéciale.
- Évaluer si le contenant d'objets (Sharp) peut être laissé au domicile du client.
- Remettre des gants propres, nettoyer les appareils / équipement (non à usage unique) avec l'OxivirTb, les déposer dans un sac propre, retirer les gants, et pratiquer l'hygiène des mains.

****POUR DES SITUATIONS EXCEPTIONNELLES À L'EXTÉRIEUR DES DIRECTIVES DE CE DOCUMENT, VEUILLEZ CONSULTER VOTRE GESTIONNAIRE. ****

Mise à jour le 03 avril 2020

Page 4 de 4